

III

(Informations)

COMMISSION

DIRECTION GÉNÉRALE «SANTÉ ET PROTECTION DES CONSOMMATEURS»

Publication d'un avis de vacance d'emploi de conseiller principal**[article 29, paragraphe 1, point a), et paragraphe 2, du statut]****COM/100/04**

(2004/C 169A/01)

La direction générale a globalement pour mission de promouvoir la qualité de la vie en assurant un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité et des intérêts économiques des consommateurs de même que de la santé publique et en veillant à préserver la sécurité de la production de l'alimentation animale et humaine, de la ferme à la fourchette.

La direction générale comprend six directions, qui seront bientôt portées à sept, et compte quelque 700 personnes, travaillant non seulement à Bruxelles, mais aussi en Irlande et à Luxembourg. Son budget général est de l'ordre de 400 à 500 millions d'euros.

Dans l'Union européenne élargie, il importe que la Commission assure aux citoyens une plus grande qualité de vie grâce à des politiques mieux construites, à une coordination plus étroite des activités nationales et à un cadre réglementaire tenant compte des normes les plus sûres en même temps que des besoins d'une économie mondiale compétitive et ouverte.

Aux fins de ce travail, la direction générale «Santé et protection des consommateurs» crée un poste de conseiller principal. Nous cherchons un conseiller expérimenté en matière d'économie et d'élaboration de politiques publiques, capable de fournir des conseils dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la santé publique, de la santé animale et de la défense des intérêts des consommateurs.

Tâches spécifiques liées à la fonction

Son objectif sera de soutenir et compléter la mission réglementaire de la direction générale dans les domaines indiqués ci-dessus, d'assurer une élaboration cohérente et coordonnée des politiques dans un éventail de secteurs complexes au sein de la direction générale et de promouvoir la cohérence entre les domaines de compétence de la direction générale et des questions plus vastes (santé et environnement, intérêts des consommateurs et politique de concurrence, etc.).

Relevant directement du directeur général, le conseiller sera aussi appelé, le cas échéant, à diriger des «task forces» pour rendre des avis spécifiques dans des domaines d'action clés et à développer des capacités de première classe pour l'évaluation *ex ante* de l'impact des mesures politiques.

Qualités spécifiques requises pour l'exercice de la fonction

La personne idéale aura une solide expérience des politiques publiques et en droit ou en économie.

Il/elle sera accessible et capable de collaborer avec des spécialistes en matière scientifique, technique, réglementaire ou législative ainsi qu'avec les nombreuses parties intéressées partenaires de la DG. Les candidats seront habitués à fournir des conseils utiles et pratiques pour aider à l'élaboration de politiques, soutenir la réalisation d'objectifs et évaluer les résultats d'initiatives.

Conditions générales

Les candidats doivent prouver qu'ils ont une connaissance approfondie des institutions de l'Union européenne.

Les candidats doivent:

- 1) être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne;
- 2) être titulaires d'un diplôme universitaire donnant accès aux études de doctorat;
- 3) posséder une expérience professionnelle d'au moins quinze ans, en tant qu'universitaire diplômé, à un niveau auquel les qualifications précitées permettent d'accéder. Sur ces quinze ans, cinq ans au moins doivent correspondre à des travaux de formulation d'avis, d'analyses et d'autres tâches conceptuelles interdisciplinaires de haut niveau dans une organisation internationale;
- 4) posséder une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne et une connaissance suffisante d'une autre de ces langues.

Indépendance et déclaration d'intérêt

Les candidats sont invités à confirmer leur volonté de formuler une déclaration par laquelle ils s'engagent à agir au service de l'intérêt public et dans un esprit d'indépendance, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à leur indépendance.

Nomination et conditions de recrutement

Le conseiller principal sera sélectionné et nommé par la Commission conformément aux procédures de sélection et de recrutement de cette dernière. Les personnes dont la candidature aura été retenue seront convoquées à un entretien organisé par le comité consultatif des nominations de la Commission.

La rémunération et les conditions de travail sont celles prévues pour les fonctionnaires occupant des fonctions correspondant au poste de base de directeur au sein des Communautés européennes.

L'attention des candidats est attirée sur l'obligation imposée par le nouveau statut à tout nouveau membre du personnel d'effectuer un stage probatoire de neuf mois.

Le candidat retenu sera nommé à Bruxelles.

Égalité des chances

L'Union européenne pratique une politique d'égalité des chances.

Dépôt des candidatures

Le présent poste est publié parallèlement à d'autres postes de conseiller principal. **Les candidats qui souhaitent postuler à plusieurs postes doivent présenter leur candidature pour chaque poste.**

Les dossiers de candidature doivent comporter uniquement les documents indiqués ci-après. Les pièces justificatives (telles que copies certifiées de titres/diplômes, références, preuves d'expérience, etc.) ne doivent pas être jointes à ce stade, mais à un stade ultérieur de la procédure, sur demande:

- 1) un *curriculum vitae* de quatre pages au maximum, rédigé en anglais, français ou allemand. Les informations suivantes figureront à la première page du *curriculum vitae*:
 - nom complet (titre, nom, prénom),
 - adresse postale complète,
 - adresse électronique,
 - numéros de téléphone (privé, bureau et téléphone portable),
 - date de naissance,
 - sexe,
 - nationalité,
 - connaissances des langues (indiquer la langue maternelle et, pour les autres langues, préciser s'il s'agit d'une connaissance approfondie ou suffisante),
 - type de diplôme donnant accès à la procédure de sélection et institution qui l'a décerné,
 - date à laquelle le diplôme donnant accès à la présente procédure de sélection a été décerné (jour, mois et année);
- 2) une lettre de motivation en anglais, français ou allemand.

Les dossiers de candidature incomplets seront rejetés (par exemple, dossiers ne contenant ni lettre de motivation, ni *curriculum vitae*, ou ni l'un ni l'autre).

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique.

L'adresse électronique à laquelle les dossiers de candidature doivent être envoyés est **ADMIN-JOB-VACANCIES-MANAGEMENT@cec.eu.int**. Les candidats doivent indiquer clairement le numéro de la vacance d'emploi **COM/100/04** dans la case «Subject» de leur courrier électronique.

Seuls les candidats se trouvant dans l'impossibilité d'envoyer leur dossier de candidature par courrier électronique peuvent le faire parvenir par envoi recommandé ou par courrier exprès à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale «Personnel et administration»
Unité «Organigramme et personnel d'encadrement»
COM/100/04
MO-34 5/105
B-1049 Bruxelles.

Date de clôture

Les dossiers de candidature doivent être envoyés le ou pour le **30 juillet 2004** (date du courriel ou date figurant sur le cachet de la poste pour le courrier recommandé).

Les dossiers de candidature envoyés par courrier exprès doivent parvenir à l'adresse ci-dessus avant **17 heures le 30 juillet 2004**.
